



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_04_40

Date de convocation du conseil : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette
Mme CHASTEL Ita a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur DEMESSEMAKERS Olivier

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel pour les titres sécurisés

Il est exposé au conseil municipal qu'en raison du Plan d'Urgence relatif à la délivrance des titres sécurisés, la commune doit augmenter les plages horaires pour les permanences CNI/Passeports.

Il est proposé de créer un emploi de contractuel à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités, en vertu du code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1, d'une durée hebdomadaire de 35 H à compter du 11 avril 2023.

Le contrat pourrait intervenir pour une durée de 6 mois renouvelable une fois et l'agent pourrait être rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial, soit l'Echelle C1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste de contractuel à durée déterminée, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activités, pour une durée totale de 1 an à compter du 11 avril 2023, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial, Echelle C1.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 05/04/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 06/04/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

